

Image not found or type unknown



Comptes du majeur sous curatelle

Par **Yzé**, le **10/02/2020** à **13:20**

Re- bonjour, rnMa curatrice ne m'envoie jamais l'état de mes comptes. rnJ'ai appris qu'elle devait en faire l'état tous les ans l'envoyer au greffier qui le remet à la Juge des tutelles. rnToutefois, la famille, les proches et moi n'avons-nous pas un droit de regard ? Il y a des choses que nous ne comprenons pas. rnMerci beaucoup de m'aider rnCordialement, rnMino Humez